

La collecte des PLASTIQUES MENAGERS : une fausse bonne idée !

L'Organisation Infrastructures Communales (OIC) et Swiss Recycling déconseillent formellement l'introduction d'une collecte des plastiques mixtes/mélangés provenant des déchets urbains!

L'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) reconnaît la difficulté du recyclage lors de collectes non sélectives : «Si la collecte n'est pas sélective, ... la qualité de ces plastiques collectés baisse et le recyclage devient plus compliqué, voire impossible». L'OFEV définit également des conditions précises à une collecte séparée et «les éventuelles collectes de matières plastiques par des organismes privés doivent être autorisée par le canton ou la commune en charge de l'élimination».

A ce jour, pourquoi «UNE FAUSSE BONNE IDEE» ?

A ce jour, il n'existe pas d'usine en Suisse permettant le tri sélectif des déchets plastiques provenant des déchets urbains. L'usine la plus proche se trouve en Autriche, dans le Vorarlberg.

Donc, de très longs transports des déchets jusqu'aux usines de tri, puisqu'il n'en existe aucune en Suisse !

Seule une infime partie de ces déchets plastiques peut être recyclée. Le reste doit être incinéré. Les déchets plastiques non recyclables et collectés par cette filière représentent 70 à 80 % du volume.

Les coûts induits par la mise en place d'une collecte communale devraient être financés par les taxes de base communales et ne participeraient ainsi pas au principe du «pollueur payeur».

Des filières proposent aujourd'hui de mettre en place la collecte des plastiques ménagers dans les communes. Pour les citoyennes et citoyens, les propositions faites à ce jour ont un coût trop élevé et sont écologiquement pas défendables. Les déchets urbains sont soumis de par la loi (art. 31b de la loi fédérale sur la protection de l'environnement) au plan cantonal de gestion des déchets. Ainsi par exemple, dernièrement le Canton de Neuchâtel a formellement interdit sur son territoire la collecte de déchets plastiques mélangés provenant des déchets urbains.